

## Enjeu 1

## CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

## Contexte

Vu la nature et la diversité des mandats confiés par le gouvernement, le Ministère doit pouvoir s'appuyer sur une équipe compétente, engagée et mobilisée. Pour ce faire, il soutiendra et orientera le développement des compétences de son personnel en fonction des besoins organisationnels. Il déploiera également des efforts importants pour améliorer la qualité de vie au travail et les pratiques de gestion, et tirer profit des technologies nouvelles et innovantes.

## Enjeu 2

EFFICACITÉ ET COHÉRENCE  
DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

## Contexte

Le Ministère soutient la prise de décision des instances gouvernementales en assurant les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Ce soutien à la prise de décision s'applique à l'action gouvernementale dans son ensemble, ainsi qu'à certains secteurs ou domaines définis pour des mandats particuliers. Ainsi, le Ministère soutiendra la mise en œuvre des grands dossiers de l'État relatifs à la jeunesse, aux affaires autochtones, aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise, aux relations canadiennes, à la francophonie canadienne, à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ainsi qu'aux affaires maritimes.

Les réalisations découlant de toutes les responsabilités ministérielles, même celles qui ne se traduisent pas par des objectifs stratégiques, feront l'objet d'une reddition de comptes annuelle.

# Une organisation performante, forte de son personnel mobilisé, compétent et engagé dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale

LE MINISTÈRE  
DU CONSEIL EXÉCUTIF

## Notre mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale.

Nos préoccupations à l'égard du développement durable 

Les préoccupations à l'égard du développement durable sont au cœur même des actions du Ministère. Ces dernières s'inspirent des principes définis dans la Loi sur le développement durable, notamment : l'accès au savoir, l'efficacité économique, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, la santé et la qualité de vie, la subsidiarité, le partenariat et la coopération ainsi que la protection du patrimoine culturel.

PLAN  
STRATÉGIQUE2018 MINISTÈRE  
2022 DU CONSEIL  
EXÉCUTIF





## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente le Plan stratégique du ministère du Conseil exécutif pour les années 2018 à 2022. Le Ministère exerce des fonctions particulières et stratégiques au sein de l'administration publique. Il est voué au soutien à la prise de décisions gouvernementales et coordonne l'ensemble des activités en collaboration avec les autres ministères du gouvernement. Pour ce faire, il peut compter sur une fonction publique talentueuse et dévouée.

Le Ministère assume des responsabilités particulières en matière de jeunesse, d'affaires autochtones, de relations avec les Québécoises et Québécois d'expression anglaise, de relations canadiennes, de francophonie canadienne, de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que d'affaires maritimes. De plus, le Ministère coordonne la communication gouvernementale.

L'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale reposent en grande partie sur la compétence, la collaboration et la concertation de tous les acteurs concernés. Ce plan présente les choix stratégiques du Ministère pour les quatre prochaines années. Il offre une vision stimulante des défis à venir. Je convie l'ensemble des acteurs concernés à se mobiliser autour de ce plan pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement.



Philippe Couillard



## MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Plan stratégique 2018-2022 du ministère du Conseil exécutif est le fruit d'une réflexion collective. Ce plan définit les choix stratégiques du Ministère et précise les résultats attendus afin de concrétiser notre mission et notre vision dans le respect des valeurs organisationnelles.

Pour réaliser les mandats confiés par le gouvernement, le Ministère doit pouvoir s'appuyer en tout temps sur une équipe compétente et mobilisée. Ainsi, des efforts seront déployés, dans les prochaines années, pour assurer la relève et la qualité de vie au travail.

Je tiens à souligner l'engagement dont fait preuve l'ensemble du personnel du Ministère. Le dévouement de chacune et chacun au quotidien contribue de façon déterminante à la réalisation de notre mission et nous permettra de concrétiser avec succès les objectifs de notre Plan stratégique 2018-2022.



André Fortier



**Le sens du service** se traduit par le respect, l'engagement, l'écoute et la qualité des services rendus à la population.

**L'excellence et la rigueur** font référence au professionnalisme, aux compétences, à la confidentialité, à la transparence et à la fierté du travail bien fait.

**La valorisation et l'épanouissement professionnel** ciblent l'amélioration du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.



## Nos valeurs

**Le rendement et l'amélioration continue** s'appliquent à l'efficacité, aux meilleures façons de faire, à la capacité d'adaptation et à l'innovation.

**L'esprit d'équipe** se traduit par la collaboration, le sentiment d'appartenance, la loyauté et la fierté de travailler dans cette organisation unique par sa mission et par son mandat.

## Nos orientations

### Orientation 1 RENFORCER LA CAPACITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNELS

Pour accomplir efficacement sa mission et assurer la qualité de ses interventions, le Ministère doit renforcer sa capacité organisationnelle afin de faire face aux départs à la retraite et aux mouvements du personnel. Il doit pouvoir compter sur la **disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et engagée**. Ainsi, le Ministère investira davantage dans la formation et la **mobilisation** de son personnel. Il se dotera également de mesures concrètes pour améliorer la **qualité de vie au travail**.

Toujours dans le but de renforcer sa capacité organisationnelle, le Ministère intensifiera ses efforts pour améliorer ses **pratiques de gestion** et revoir ses façons de faire. De plus, des travaux seront entrepris pour assurer le **développement technologique** en fonction des besoins actuels et futurs de l'organisation et de sa clientèle.

## Orientation 2

### SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS DOSSIERS DE L'ÉTAT

La pleine participation des **jeunes** au développement de la société québécoise est une priorité pour le Gouvernement du Québec. Le Ministère soutiendra le gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et des services qui sont destinés aux jeunes, et ce, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires concernés. Plus précisément, le Ministère s'assurera de la réalisation et du suivi des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et de la complémentarité des interventions. Le Ministère veillera à renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de jeunesse en s'assurant que les enjeux qui concernent les jeunes seront pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques. De plus, le Ministère intensifiera les échanges d'expertise avec les autres provinces et les territoires canadiens ainsi qu'avec les pays de la Francophonie.

Quant aux **communautés autochtones**, le gouvernement continuera à les soutenir afin qu'elles participent pleinement à la prospérité du Québec par l'établissement et le maintien de partenariats basés sur le développement économique, social et culturel. Le Ministère assistera le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre des initiatives visant à faciliter, pour les Autochtones, l'accès aux divers programmes gouvernementaux. Il conseillera et accompagnera ces communautés dans la réalisation de leurs projets soumis par l'entremise de programmes de soutien financier qui leur sont destinés. De plus, le Ministère veillera à la mise en œuvre et au suivi des mesures du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

De plus, le Ministère appuiera le gouvernement dans sa volonté de mieux prendre en compte les préoccupations des **Québécoises et Québécois d'expression anglaise** dans les orientations et les décisions gouvernementales pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur eux, et ce, en concertation avec les ministères et organismes concernés. Afin que les communautés d'expression anglaise puissent participer pleinement au développement social, politique, économique et culturel du Québec, plusieurs travaux seront réalisés, au cours des prochaines années, pour améliorer la compréhension des enjeux qui concernent ces communautés.

Le Ministère soutiendra le Gouvernement du Québec dans sa volonté d'être plus présent sur la **scène canadienne**. Pour ce faire, il privilégiera une diplomatie intérieure proactive dans la conduite des relations canadiennes, qui sera fondée sur le dialogue. Ainsi, le Ministère fera valoir les positions du Québec, tout en exerçant un leadership dans le développement de rapports constructifs et soutenus avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Ministère rehaussera également le soutien financier apporté par le gouvernement pour la **promotion de la francophonie au Canada**. Il favorisera aussi un rapprochement et un dialogue sur l'évolution de la fédération avec la société civile d'ailleurs au Canada.

Le Ministère apportera au gouvernement tout le soutien nécessaire afin que les travaux à réaliser, au cours des prochaines années, contribuent au renforcement des **institutions démocratiques québécoises**. Il veillera à la modernisation du cadre légal relatif à l'**accès à l'information**, à la **protection des renseignements personnels** et au **lobbyisme** ainsi qu'à la mise en œuvre des modifications législatives et réglementaires. Par ailleurs, le Ministère s'assurera de l'application du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique par les ministères et organismes, un moyen de promouvoir la participation active du public au processus décisionnel.

Afin de valoriser le potentiel du territoire maritime du Québec, le Ministère a le mandat d'appuyer le gouvernement dans ses efforts pour mobiliser les acteurs dans la réalisation du Plan d'action 2015-2020 de la **Stratégie maritime** à l'horizon 2030. Les actions retenues visent à stimuler l'économie, à encourager la création et le maintien d'emplois de qualité et à favoriser la protection et l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins, tout en améliorant le mieux-être des communautés situées sur tout le territoire maritime du Québec. Au cours des prochaines années, le Ministère renforcera ses mécanismes de coordination et de suivi des projets. Parallèlement, il mènera une nouvelle consultation publique lors de l'élaboration du deuxième plan d'action quinquennal (2020-2025) de la Stratégie maritime.

## Enjeu 1

### CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

## Orientation 1

### RENFORCER LA CAPACITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNELS

## Enjeu 2

### EFFICACITÉ ET COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

## Orientation 2

### SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS DOSSIERS DE L'ÉTAT

Objectifs	Indicateurs	Cibles/Résultats attendus
1. Miser sur l'engagement du personnel	1.1. Initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail et à mobiliser le personnel 1.2. Taux de roulement hors du Ministère 1.3. Taux de satisfaction du personnel	1.1.1. Deux initiatives par année 1.2.1. Taux de roulement de 7 % au 31 mars 2022 Valeur de départ : 10,67 % 1.3.1. Première mesure au 31 mars 2019 et détermination d'une cible à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2019
2. Assurer la relève et le maintien du savoir-faire	2.1. Nombre moyen de jours de formation par année pour contribuer à la préparation de la relève et au maintien de l'expertise	2.1.1. Trois jours/personne au 31 mars 2022
3. Miser sur les meilleures pratiques de gestion	3.1. Nombre d'améliorations réalisées	3.1.1. Deux processus majeurs par année 3.1.2. Numérisation des dossiers physiques d'un secteur par année
4. Poursuivre le virage numérique	4.1. Améliorations technologiques mises en place	4.1.1. Améliorations mises en place annuellement, notamment : • l'implantation de la plateforme Web gouvernementale unifiée au 31 mars 2019
5. Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de jeunesse et son rayonnement au Canada et à l'international	5.1. Stratégie de partenariat déployée 5.2. Modèle d'action gouvernementale reconnu en matière de jeunesse 5.3. Sommes engagées dans les initiatives de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	5.1.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année 5.2.1. Interventions réalisées au Canada et à l'international annuellement 5.3.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année
6. Soutenir le développement communautaire, culturel et économique des nations ainsi que des groupes autochtones	6.1. Sommes engagées pour les projets retenus 6.2. Mesures réalisées du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	6.1.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année 6.2.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année
7. Assurer la cohérence des actions gouvernementales à l'égard des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	7.1. Travaux effectués pour améliorer la compréhension des enjeux auxquels les Québécoises et Québécois d'expression anglaise sont confrontés 7.2. Mécanismes de coordination, de consultation et de suivi mis en place	7.1.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année 7.2.1. Mécanismes mis en place au 31 mars 2019
8. Assurer la défense des intérêts du Québec et le respect de ses compétences et promouvoir sa vision du fédéralisme ainsi que sa spécificité partout au Canada	8.1. Nombre de missions du premier ministre et des ministres visant le renforcement des liens avec les gouvernements et les représentantes et représentants de la société civile au Canada 8.2. Sommes engagées pour les deux programmes de soutien en matière de francophonie canadienne et pour le volet Francophonie du Programme d'appui à la recherche en relations canadiennes 8.3. Nombre de représentantes et représentants de l'administration publique et de membres de la société civile soutenus financièrement pour leur participation à un forum ou à un colloque au Canada sur l'évolution du fédéralisme, des relations canadiennes de même que des politiques publiques	8.1.1. Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022 8.2.1. Augmentation de 20 %, sur quatre ans, des sommes engagées pour les initiatives en matière de francophonie 8.3.1. Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022
9. Contribuer à renforcer la démocratie québécoise	9.1. Cadre légal relatif à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et au lobbyisme modernisé 9.2. Nombre de démarches de participation publique pour lesquelles le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique a été appliqué	9.1.1. Trois lois révisées et mises en œuvre au 31 mars 2022 9.2.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année
10. Renforcer la coordination et le suivi relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie maritime 2030	10.1. Nombre de mécanismes de suivi renforcés 10.2. Activités de coordination et de consultation réalisées en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'action de la Stratégie maritime	10.1.1. Deux mécanismes de suivi renforcés au 31 mars 2020 : • Suivi annuel des montages financiers et des dépenses des projets de la Stratégie maritime • Suivi des indicateurs permettant l'évaluation de la Stratégie maritime (en lien avec l'ISQ) 10.2.1. Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année